

porter une moitié à la première, et l'autre moitié à la seconde des deux personnes qui y ont concouru ; il faut dire que le mariage engendre, dans les époux, non seulement une unité morale, mais une unité physique, en vertu de laquelle ils ne forment plus en réalité qu'un seul corps. Et, bien que ce corps soit animé par deux esprits, ces deux esprits se confondent pourtant l'un dans l'autre, tant à cause de l'amour réciproque qui les unit, que parce qu'ils participent à l'unité du sujet dans lequel ils reposent. Les deux époux revêtent aussi une nouvelle individualité, une personnalité nouvelle, qui comporte de nouveaux droits, droits appartenant à l'un et à l'autre, non comme à des êtres distincts, mais comme à des êtres qui ne forment qu'un seul et unique principe de génération. L'apôtre proclame donc une profonde vérité, lorsqu'il dit que le mari qui aime sa femme s'aime lui-même ; *qui uxorem diligit se ipsum diligit* (ad Ephes, v. 28).

C'est ainsi que la tradition a fait envisager le mariage par tous les peuples.

L'existence de l'homme et de la femme sans cette union est d'ailleurs imparfaite.

“ Il n'est pas bon que l'homme soit seul : *non est bonum esse hominem solum* ; il lui faut un aide, un complément semblable à lui : *faciamus adjutorium simile sibi*.” (Gen. 1. 18.)

Et c'est d'ailleurs ce que prouvent les aptitudes intellectuelles, affectives et physiques réparties entre les deux sexes qui se suppléent l'un à l'autre.

Ce contrat donc, qui touche de si près à la personnalité humaine, qui transmet à autrui un pouvoir si étendu, qui embrasse pour ainsi dire toute la plénitude de notre être, ne doit donc pas être identifié aux autres conventions qui portent sur des intérêts complètement distincts de nous-mêmes. Quel est donc le pouvoir qui peut s'immiscer dans une affaire qui est tout du ressort de l'individu, et qui, par sa nature, est antérieure même à l'idée de toute société différente de la société conjugale.

L'autorité même paternelle n'a pas juridiction sur ces questions et ne peut que donner des conseils. C'est pourquoi le